



Reconnaissance AEAJ N° 40547

Titulaire

Aluprof S.A.
Warszawska 153
43-300 Bielsko-Biala
Pologne

Fabricant

Groupe

222 - Vitrages verticaux

Produit

CLOISONS VITRÉES NON PORTEUSES EN PROFILÉS ALUMINIUM DU SYSTÈME MB-78EI 60

Description

Cloison en profilés d'alu MB-78EI EI60, E=78mm, vitrage GLASSPROF EI60 (E=25mm, Btest=1500mm, Htest=3000mm).

Utilisation

EI 60-RF1
Htest=3500mm
Raccord vertical/horizontal: pm/pm avec poids spécifique bas/pl
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

CERTBUD Sp.z o.o, Warschau: Rapport d'essai '1713-1/2022-2/S5B/2' (28.09.2022); ITB, Warszawa: Rapport d'essai 'LZP02-01036/22/R684NZN/ENG' (31.10.2022), Rapport d'essai 'LZP03-01036/23/R717NZN/ENG' (15.03.2023), Rapport EXAP '01036.4/21/R562NZN/ENG' (24.02.2025), Rapport de classement '01036.2/21/R562NZN/ENG' (24.02.2025)

Conditions d'essai

EN 1363-1; EN 1364-1; EN 15254-4

Appréciation

Résistance au feu EI 60

Durée de validité

31.12.2031

Date d'édition

01.05.2026

Remplace l'attestation du

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais d'éléments vitrés ou de parois non porteuses comportant des vitrages sans dépassement de temps est indiqué dans la norme EN 1364-1:2015, annexe A, chapitre A.4.

Les résultats d'essai sont applicables directement aux constructions similaires lorsqu'une ou plusieurs des modifications mentionnées ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité. Les autres modifications ne sont pas autorisées.

ÉLÉMENT VITRÉ

Angle d'installation

Les résultats d'essai sur les éléments vitrés verticaux couvrent les éléments vitrés inclinés à un angle maximal de $\pm 10^\circ$ par rapport au plan vertical, à condition que la hauteur de l'élément vitré ne soit pas supérieure à la hauteur maximale soumise à l'essai.

Hauteur de l'élément vitré

Les résultats d'essai couvrent les éléments vitrés rectangulaires avec une augmentation de hauteur de 10 % par rapport à la hauteur soumise à l'essai, dans la limite de 0,3 m, et à condition que :

- la déformation maximale de l'élément d'essai ne dépasse pas 100 mm ;
- les jeux de dilatation de la construction soient augmentés proportionnellement.
- Extension en hauteur selon l'extension du domaine d'application

Largeur de l'élément vitré

Les résultats d'essai couvrent les éléments vitrés rectangulaires de plus grande largeur ou les répétitions de l'élément vitré soumis à l'essai ou de parties de celui-ci, à condition que :

- le système d'encadrement soit identique à celui soumis à l'essai ;
- la largeur de l'élément d'essai utilisé lors de l'essai soit de 2,8 m ou plus avec un bord vertical non assujetti ;
- les meneaux et/ou les joints entre les éléments vitrés aient été soumis à l'essai.
- Extension en largeur selon l'extension du domaine d'application

SYSTÈME DE VITRAGE

Dimensions linéaires

Les dimensions linéaires des vitrages peuvent être réduites par rapport aux dimensions soumises à l'essai. La hauteur et la largeur peuvent être prises en compte indépendamment.

- Dimensions selon l'extension du domaine d'application

Ratio géométrique

Si les vitrages rectangulaires ont été soumis à l'essai avec un ratio géométrique à la fois en mode portrait et paysage, la hauteur du vitrage en mode paysage et/ou la largeur du vitrage en mode portrait peut être augmentée, à condition que :

- tous les vitrages aient été soumis à l'essai dans un système d'encadrement et un système de vitrage identiques ;
- la plus grande largeur et la plus grande hauteur soumises à l'essai n'aient pas été dépassées.
- Dimensions selon l'extension du domaine d'application

SYSTÈME D'ENCADREMENT

La distance entre les meneaux et/ou les traverses peut être réduite par rapport à celle soumise à l'essai.

Les entraxes des fixations peuvent être diminués par rapport à ceux soumis à l'essai.

La section des châssis peut être augmentée par rapport à celle soumise à l'essai

La section des châssis peut être augmentée par rapport à celle soumise à l'essai, avec les restrictions suivantes



CONSTRUCTIONS SUPPORT

Constructions support normalisées

Les résultats d'essai obtenus avec des constructions support normalisées flexibles ne couvrent ni les constructions en panneaux sandwich, ni les constructions support flexibles dans lesquelles le revêtement ne couvre pas les montants sur les deux côtés.

Les résultats d'essai obtenus avec des constructions support normalisées flexibles couvrent d'autres constructions flexibles ayant la même classification de résistance au feu.

AUTRES APPLICATIONS

Les autres applications sont réglées dans le document ci-après :

Rapport EXAP, ITB Warszawa, n°. 01036.4/21/R562NZZP/ENG, du 24.02.2025

- Dimension de l'élément vitré :
Bmax=illimitée , Hmax=5160mm

- Vitrages :

Type de vitrage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m ²]
Polflam EI60	≥25	1500	3000	4.50
Polflam EI60	≥25	2856	1436	4.10
Polflam EI60	≥27	2640	5040	11.18
Polflam EI60/20/ESG5/10/ESG5	≥65	1800	3600	5.45
Pyrobel 25	≥26.6	1400	3000	4.20
Pyrobel 25	≥26.6	1500	1500	2.25
Pyrobel 25/16/ESG4/8/VSG33.2	≥61.4	1400	2700	3.78
Pyrobel 25/16/ESG4/8/VSG33.2	≥61.4	1500	1200	1.18
Bohflam EI60	≥25	1500	3000	4.50
Contraflam 60-3	≥27	1650	3300	4.97
Contraflam 60-3/20/ESG5/6/VSG33.4	≥59.8	1650	3300	4.97
Glassprof EI 60	≥25	1800	3600	5.45
Glassprof EI 60/8/ESG4/20 VSG33.4	≥64.6	1800	3600	5.45
Glassprof EI 60/10/ESG4/10 VSG33.4	≥53	1500	3000	4.50
Contraflam Structure EI60	≥33	1650	3300	4.95
Pyrobel 25 VL	≥26.6	1000	2900	2.90
Polflam BR	≥35	1800	3600	5.45

- Éléments de remplissage :

Type de remplissage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m ²]
Plaques laines minérale (E=60mm, PS=150kg/m ³), revêtues avec une feuille d'aluminium composite PALSTOP PAX, recouverte des deux côtés avec tôle d'acier (E=1.0mm)	≥62	1500	1500	2.25

- Autres variantes selon rapport EXAP

Légende:

DE / VC :	dimension extérieure (battant) / vide de cadre (dormant)
Bmax / Hmax / Smax / Emax :	largeur / hauteur / surface / épaisseur maximale
Bmin / Hmin / Smin / Emin :	largeur / hauteur / surface / épaisseur minimale
PS :	poids spécifique
	en haut / en bas
CP / CS / CC / CV :	côté paumelle / côté serrure / côté cloison / côté ventail (battant)